



APPEL A PROJETS DEAL PARTENARIAT ASSOCIATIF Actions d'éducation au développement durable

XXXX

« Consommation et production responsable, lutte contre les changements climatiques »

CONTEXTE ET ENJEUX LOCAUX

La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement accompagne et soutient depuis de nombreuses années les projets associatifs visant à mieux prendre en compte le développement durable et la protection de l'environnement.

Elle aide à la mise en œuvre de projets de sensibilisation et d'information dans des domaines variés tels que la connaissance de la biodiversité, la protection de l'environnement, la maîtrise de l'énergie, la valorisation de l'économie circulaire, la promotion du recyclage des déchets, ... pour tous les publics.

En 2016, les travaux de la COP 21 ont permis de mobiliser un grand nombre de pays sur un programme de développement durable articulé autour de 17 objectifs pour transformer notre monde.

Les objectifs **12** et **13**, objet de l'appel à projet 2019, invitent à :

- établir des modes de consommation et de production durables
- prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

En tant que territoire insulaire, la Martinique s'avère très concernée par la préservation de son environnement et de ses écosystèmes fragiles.

Pour 2019, la DEAL lance cet appel à projets afin d'encourager de nouvelles initiatives et souhaite mettre l'accent sur les projets liés à la « Consommation et production responsable, et à la lutte contre les changements climatiques »

Les propositions d'actions doivent permettre de continuer la mobilisation citoyenne contre les atteintes à l'environnement et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique sur le territoire Martiniquais.

CONTENU DE LA THEMATIQUE 2019

La thématique retenue pour l'appel à projets :

« Consommation et production responsable, lutte contre les changements climatiques », recouvre plusieurs champs d'actions, notamment

- l'économie circulaire
- le tri, le recyclage des déchets
- la lutte contre les gaspillages (énergie, alimentaire...)
- la mobilité durable...

Cette liste est proposée à titre indicatif, sans caractère exhaustif.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les associations à compétence environnementale, éducative, scientifique ou sociale.

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Seront financés en priorité les projets :

- s'inscrivant dans une démarche qualitative et éducative, destinée à sensibiliser, éduquer, former différents publics sur le thème prioritaire cité ci-dessus
- présentant une méthode d'évaluation de l'action projetée (indicateurs de suivi...)

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour participer à l'appel à projets 2019, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès de la DEAL ;
- s'il s'agit d'une première demande de subvention à la DEAL : les statuts de votre association, la liste des membres du conseil d'administration de votre association, la copie de la déclaration de votre association au journal officiel, une copie du n° de Siret de votre association.
- Le dossier de demande de subvention « cerfa 12156 » complété et signé par le président de l'association. (*)
- Le RIB du compte bancaire de l'association

(*) vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention « cerfa » sur le site : [service public.gouv.fr https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do)

DATE LIMITE DE DEPÔT DU DOSSIER

La demande de subvention peut être transmise soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de l'Environnement.
de l'Aménagement et du Logement
(à l'attention de la mission SPPDD)
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 SCHOELCHER CEDEX

soit saisie directement en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-deal-martinique-partenariat-associ>

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE AU LUNDI 15 AVRIL 2019
Ne seront pas pris en compte les dossiers incomplets ou déposés à la DEAL après le 15 avril 2019.

MONTANT DES AIDES FINANCIERES PAR PROJET

Taux de participation de la DEAL : 80% MAXIMUM du coût total du projet .

Montant de la subvention attribuée, par projet, plafonné à : **(QUATRE MILLE) 4 000 euros.**

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fera, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- la pertinence du projet (finalités - objectifs - nombre de personnes touchées par les actions),
- l'expérience du porteur de projet en matière de pédagogie à l'environnement ou sa capacité à la développer,
- le réalisme budgétaire.

Pour toute information contactez :

La Mission SPPDD - DEAL Martinique

Contact : Marie-Françoise COURREGES

Téléphone : 0596 59 57 94

Fax : 0596 59 58 00

courriel : d-pdd.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr